



Fiche info

Décembre 2021

Aménagement des lignes d'accès à la NLFA

Afin que la nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes (NLFA) puisse déployer tout son effet, il faut notamment aménager les lignes d'accès. Les travaux en Italie ont bien avancé, alors qu'en Allemagne, il y a encore des mesures à prendre.

La NLFA crée des capacités supplémentaires en Suisse et permet ainsi la circulation de davantage de trains dans le trafic nord-sud. Afin de pouvoir exploiter ces capacités, il faut que les lignes d'accès au nord et au sud soient aménagées en conséquence. Il est possible de créer plus de capacités en aménageant l'infrastructure ferroviaire (par ex. transformer les tronçons à simple voie en double voie, croisements supplémentaires etc.), en procédant à des adaptations techniques (par ex. succession plus rapide des trains grâce à de meilleurs systèmes de sécurité et de signalisation) et en rendant l'exploitation plus efficace.

Lignes d'accès à la NLFA en Italie

Trois tronçons ferroviaires en Italie permettent de rejoindre la NLFA : Novare–Domodossola–Simplon, Luino–Bellinzone et Milan–Chiasso–Bellinzone. Leurs aménagements sont réalisés sur la base d'un accord bilatéral signé entre la Suisse et l'Italie en 1999. Au cours des vingt dernières années, l'Italie a amélioré la capacité du réseau des trois lignes d'accès grâce à une série d'aménagements, certes peu spectaculaires mais efficaces, tels que de nouveaux croisements, de meilleures signaux permettant une succession plus rapprochée des trains et des aménagements ponctuels à double voie. Dans une déclaration d'intention conclue le 17 décembre 2012, la Suisse et l'Italie ont de plus convenu de renforcer les lignes d'accès en Italie pour le transport ferroviaire de semi-remorques à grand gabarit (« corridor 4 mètres »). Sur les sections Luino–Bellinzone et Milan–Chiasso, ces travaux ont été achevés dans les temps. Depuis fin 2020, les transports de ce segment commercial en forte croissance peuvent être effectués sur l'ensemble de l'axe du Saint-Gothard et rejoindre les terminaux du nord de l'Italie.

Un aménagement correspondant est en cours de planification pour le tronçon au sud de Brigue via Domodossola en direction de Novare et Gallarate. En automne 2020, la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a signé un accord avec son homologue italienne Paola de Micheli à Locarno dans lequel l'Italie s'est engagée à aménager ce tronçon sur son territoire d'ici 2028 de manière à pouvoir transporter en continu des semi-remorques de 4 mètres

de hauteur aux angles jusqu'à la région de Milan/Novare. La Suisse s'est engagée à contribuer à hauteur de 148 millions de francs à cet aménagement, car celui-ci est dans l'intérêt de la politique de transfert de la Suisse.



Lignes d'accès à la NLFA en Allemagne

Le trafic sur l'accès nord à la NLFA se concentre sur la ligne de la vallée du Rhin. Dans le trafic nord-sud en direction de la Suisse, cette ligne forme un chas d'aiguille. Dans la « convention de Lugano » conclue en 1996, la Suisse et l'Allemagne ont convenu d'aménager la section la plus importante de la ligne de la vallée du Rhin entre Karlsruhe et Bâle en étendant la double voie à une quadruple voie. L'aménagement doit se faire en suivant l'évolution de la demande de transport, un délai concret n'a pas été précisé dans la convention. L'Allemagne a déjà réalisé l'aménagement à quatre voies sur certaines sections. D'autres sections subissent des retards par rapport à ce qui avait été initialement prévu en raison des nombreuses oppositions de la part des riverains concernés. Un aménagement ininterrompu à quatre voies entre Karlsruhe et Bâle devrait être terminé aux alentours de 2040.

Le 22 mai 2019, la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga et le Ministre des transports allemand Andreas Scheuer ont signé une déclaration supplémentaire des ministres concernant les lignes d'accès à la NLFA. La convention vise à augmenter les capacités grâce à des mesures à court terme. Celles-ci doivent servir de mesures de pontage en attendant l'aménagement ininterrompu à quatre voies de la ligne de la vallée du Rhin. Différents petits aménagements sont prévus au niveau du nœud d'Offenburg principalement. DB Netz va par ailleurs créer de nouvelles possibilités de circulation (« sillons horaires ») pour les trains de marchandises grâce à des réglementations d'exploitation (par ex. fixation de lieux pour le changement du personnel des locomotives). Ces mesures vont permettre d'accroître quotidiennement la capacité pour le fret ferroviaire international entre Karlsruhe et Bâle d'environ 50 trains pour atteindre ainsi au moins 225 trains par jour.

La déclaration des ministres de Leipzig prévoit de plus les mesures suivantes :

- Le tronçon Stuttgart–Zurich doit être aménagé de manière à permettre la circulation de trains de marchandises transportant des réservoirs, des conteneurs et des semi-remorques à grand gabarit. Le tronçon doit ainsi pouvoir servir « d’itinéraire de déviation à part entière », notamment sur la ligne de la vallée du Rhin.
- L’harmonisation des prescriptions techniques et des standards d’exploitation doit être accélérée afin de faciliter davantage le trafic international. Cela comprend par ex. l’utilisation continue du système de contrôle de la marche des trains ETCS.
- La Suisse et l’Allemagne vont aussi impliquer la France pour aménager le tronçon nord-sud de l’autre côté du Rhin (Metz–Bâle) afin de pouvoir y faire également circuler des transports à grand gabarit. Pour cela, la Suisse prévoit l’aménagement de deux tunnels dans la région de Bâle. En 2020, le Parlement a chargé le Conseil fédéral de conclure une convention internationale avec la France et la Belgique.

Ces mesures vont permettre, à moyen terme, de créer suffisamment de capacités pour le fret ferroviaire transalpin sur les accès nord à la NLFA. L’aménagement complet à quatre voies de la ligne de la vallée du Rhin entre Bâle et Karlsruhe reste cependant indispensable à long terme.



Source et autres informations :

- [Lien vers les rapports suisses sur le transfert 2019](#)
- [Communiqué de presse et informations de fond concernant la convention de Leipzig 2019](#)

Précisions :

Office fédéral des transports
Information
058 462 36 43
presse@bav.admin.ch